Votre programme d’aide aux employés et à la famille (PAEF) est un service confidentiel de soutien pouvant vous aider à entreprendre une démarche pour effectuer un changement.

La planification fiscale, clé de la sécurité financière

Une bonne planification fiscale vous aidera à organiser vos finances pour que vous ne payiez que l’impôt strictement nécessaire.



Réduisez la ponction fiscale. La réduction de votre taux marginal d’impôt (taux le plus élevé applicable à votre revenu) est cruciale.

Il s’agit de réduire votre revenu imposable — notamment en cotisant à un régime enregistré d’épargne-retraite (REER). Vous diminuez ainsi ce revenu d’un montant égal à la cotisation (jusqu’à concurrence du plafond établi).

Investissez sagement. Le revenu d’intérêts est entièrement imposable au taux marginal d’impôt, tandis que seuls les trois quarts des gains en capital le sont. Le revenu sur les dividendes de sociétés canadiennes imposables fait l’objet de la ponction la plus légère. Conservez donc dans un REER les placements fiscalement coûteux afin de reporter l’impôt à payer, et choisissez des options moins touchées par l’impôt pour les autres investissements.

Protégez votre patrimoine. L’impôt pourrait venir gruger une part importante du patrimoine que vous voudrez léguer à vos enfants ou petits-enfants.

La solution consiste peut-être à souscrire une assurance-vie destinée à couvrir la portion imposable de votre succession. L’impôt a une incidence sur l’ensemble de votre situation financière. Pour en payer le moins possible, consultez des professionnels qui sauront vous établir un programme financier complet.

© 2026 Morneau Shepell ltée. Votre programme ne comprend pas nécessairement tous les services décrits dans ce site. Veuillez consulter la documentation de votre programme pour plus d’information. Pour une assistance immédiate, composez le 1 844 880 9137.